

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 Novembre 2024 à 19h 30 Salle de la mairie

Le Maire Philippe HEITZ

Membres présents : Philippe HEITZ - Etienne CHATELON – Mathieu ROUSSEAUX - Élisabeth VILLARD - Hervé MARCON - Benoît LAFFONT - Émeline RAPAUD- Madjid BRIBI.

Membre représenté Vincent CARREY par Mathieu ROUSSEAUX

Membre absent Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD

Secrétaire de séance Mathieu ROUSSEAUX

Le quorum de 6 est atteint

Approbation du procès-verbal du CM du 09/10/2024 : reporté au conseil suivant

D2024-11- 42 Demande de l'association La Maison dans la Nature pour la garantie d'un prêt concernant la rénovation du bâtiment :

Mr le Maire expose la demande, après examen des divers documents et discussion sur la convention de partenariat en notre possession, il est décidé de reporter le vote de la délibération au conseil suivant dans l'attente d'une vérification juridique de la convention de partenariat.

Aucune délibération n'est donc prise lors de ce conseil.

Fin du Conseil à 20h15.

Questions diverses :

Point sur les dégâts des intempéries du 17 octobre :

- Nous faisons partie des 53 communes déclarées en catastrophe naturelle dans la Loire.
- Dégâts sur la commune: érosion très importante des berges de la Déôme, destruction de seuils et prises d'eau dans le lit de la Déôme, fragilisation des ponts communs entre Bourg Argental et Burdignes, fragilisation de soutènement de chemins et routes à cause de petits glissements de terrain disséminés. Dégâts ponctuels sur les réseaux. Deux ponts sont interdits à la circulation (Vernas et Clavelée) depuis la crue.
- Pour les dégâts sur les ponts et voiries, nous allons déposer des dossiers auprès de la préfecture pour le dispositif Dotation de Solidarité pour les Evénements Climatiques, les dossiers doivent être déposés avant le 17 décembre.
- Avec Bourg Argental nous engageons des travaux d'urgence au pont de Vernas (réfection de l'enrobé du tablier). Un diagnostic de sécurité des ponts sera effectué par les ingénieurs du CEREMA (État).
- il est logique de penser à de nouvelles approches en ce qui concerne les ponts (garde-corps amovibles, ponts submersibles...)
- l'entreprise de travaux spéciaux NGE fondations a été retenue pour faire une proposition d'expertise et chiffrage des renforcements des ouvrages d'arts et des berges.

Date des vœux du Maire:

- fixée au samedi 18 janvier 2025 à 10h à la salle du Tilleul.

Sujets à ajouter pour le Bulletin :

- Transports à la demande
- Numéro service 0800 112 112

Ecole :

- suite au conseil d'école, sujet du remplacement temporaire d'ATSEM pour aider la maitresse en cas d'absence exceptionnelle de deux heures. Pour une classe de 10 enfants et pour deux heures, cela ne semble pas indispensable
- Le collège va faire un repas de secours (30 repas en produits froids et sec) à utiliser en cas de problème de livraison.
- modification des heures d'école : la demande de l'équipe scolaire est de réduire de 30 min la pause méridienne pour l'année prochaine. 2 heures de coupure à midi c'est long et les élèves sont fatigués à partir de 11h30. Après réflexion on s'accorde sur le fait que l'on pourrait avoir une amplitude de modification de 15 minutes, mais les conséquences sur la garderie du soir sont à étudier de près. Réflexion à poursuivre.

Assistance technique MAGE :

- la convention d'assistance pour l'eau potable et l'assainissement arrive à échéance le 31/08/2024, nous décidons de reconduire. Cette convention sera caduque au moment du transfert de compétence à la CCMP.

Fin de la réunion à 22h.

Signatures

Le Maire



Le Secrétaire de Séance

